

Guide Minimômes

SOMMAIRE

1. Bienvenue chez les Minimômes
2. Le projet pédagogique
3. Le règlement
4. Organisation et sécurité pour tous
5. Déroulement d'une journée
6. Dans le sac de votre enfant
7. Inscriptions
8. Les cartes (obligatoires)
9. En cas d'annulation, d'accident, de maladie ou de problème ?
10. Assurances et remboursement
11. Rappel des adresses, horaires et numéros utiles



1. Bienvenue chez les Minimômes

Nous accueillons les enfants de 2.5 ans à 3 ans, nous organisons pour eux des activités qui sont des moments de plaisir et de développement. Les Minimômes, c'est avant tout des enfants qui s'amuse et s'épanouissent ensemble dans un esprit de « vacances ». Par ce projet, le CEMôme crée un espace particulier et adapté aux tout-petits, avec un encadrement et des activités appropriés.

2. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique qui nous mobilise est le fruit de constats de terrain, d'ambitions et de réflexions nourries par le travail d'une équipe d'éducateurs permanents.

Notre projet vise 4 objectifs :

- Développer le langage

Le langage est essentiel pour le développement de l'enfant. Il s'acquiert grâce aux situations que vit l'enfant. Pour que le vocabulaire de l'enfant se développe, il lui faut des situations motivantes et variées. C'est pour cela que les animateurs des Minimômes mettent en place des jeux favorisant l'expression : marionnettes et mises en scène, rituels du matin, album, comptines, chants, temps de parole en fin de journée,...

- Faciliter la transition entre la famille/ la crèche et l'école/ la plaine

Les premières séparations de l'enfant avec ses parents sont des moments difficiles. Quitter la cellule familiale ou le petit groupe de la crèche pour rentrer à l'école ou en plaine sont des gros changements dans la vie des petits bouts. Nous voulons faciliter cette transition pour qu'elle se passe en douceur. Ainsi, l'animateur est présent pour votre enfant, le rassure dans les moments difficiles, crée une relation protectrice et rassurante.

De plus, nous mettons tout en œuvre pour faciliter la transition vers la vie scolaire (exemples : structure du local comme une classe, horaire, activités diverses, contact social avec le groupe,...).

- Eveiller à l'hygiène et à la propreté

L'hygiène est une partie importante du quotidien. Pour que l'enfant l'intègre, les animateurs mettent en place des petites activités, des rituels et des moments privilégiés pour développer l'hygiène : des passages fréquents aux toilettes, se laver les mains avant chaque repas ou après être passé aux toilettes, des activités sur l'hygiène dentaire, des activités sur l'alimentation,...

Alors que le règlement des plaines de jeux impose la propreté de l'enfant pour l'accueillir, nous assouplissons cette règle chez les Minimômes. Nous acceptons donc que l'enfant doive encore porter des couches (que vous fournissez !) et travaillons avec vous à l'apprentissage de la propreté.

- S'ouvrir au dialogue avec les parents

Notre deuxième objectif ne peut être atteint sans une ouverture, une communication et un espace partagé avec les parents.

Ainsi, quand vous déposez votre enfant, vous êtes invités à rester un peu avec lui, jusqu'à 10h max.

Tous les matins, un animateur prendra le temps pour parler individuellement à chaque parent afin de s'enquérir sur votre enfant (bien dormi ? bien manger ? quelque chose de particulier,...).

Les animateurs et le coordinateur sont à votre disposition pour toute question ou commentaire. N'hésitez pas à les interpeller en cas de besoin.

3. Le règlement

Nous avons l'ambition d'un projet d'accueil qui respire l'amusement, le plaisir et le rêve. Pour ce faire le respect de soi et de l'autre est une condition première.

Pour les enfants :

- J'adopte une attitude positive et ouverte envers moi et le monde qui m'entoure.
- Je prends soin de mes affaires, de celle des autres et du matériel mis à la disposition par la CEMôme.

Pour les parents :

- Le personnel est à votre écoute pour toutes remarques ou questions concernant votre enfant et/ou l'organisation générale de notre accueil.
- Vous respectez les horaires, le personnel et l'organisation générale.
- Dès que vous êtes sur le lieu d'accueil, vous êtes responsable de votre enfant ou de celui dont vous avez la charge.
- Nous vous invitons à respecter les mêmes règles en vigueur que celles des enfants.
- Si une personne autre que le papa ou la maman, vient chercher votre enfant, veuillez à ce qu'il/elle se munit de la carte de sortie.

4. Organisation et sécurité pour tous

L'accueil commence à 7h30 et se termine à 17h15 (fermeture des portes à 17h30).

La présence d'un membre de l'équipe CEMôme est indispensable lors de l'accueil de votre enfant et cela ne peut se faire avant 7h30.

Après 17h30, en votre absence, nous déposerons l'enfant à la Police.

Vous pouvez déposer votre enfant entre 7h30 et 10h. Nous vous invitons même à rester un moment avec lui durant ce temps d'accueil.

Vous pouvez venir rechercher votre enfant entre 16h30 et 17h30.

Cet horaire vise à ne pas perturber les activités, repas ou la sieste.

Les espaces d'accueil et d'activités sont des lieux non-fumeurs et les animaux ne sont pas admis dans les bâtiments.

Mesures sanitaires spéciales (COVID-19) :

Accueil du matin :

Horaires : à partir de 7h30 – fermeture à 10h00

Comment ? : Les entrées et sorties des parents se feront par l'escalier extérieur qui mène au -1 (des panneaux seront installés ainsi qu'un marquage au sol).

L'entrée pour les Minimômes se fera par la porte coulissante où le panneau indiquera Minimômes. De plus un kit de gel et mouchoir seront mis à disposition des parents et enfants avant de rentrer dans le local.

Le responsable des stage ou l'animateur des Minimômes se trouvant dans le local accueillera l'enfant. Les parents devront patienter dehors sur la terrasse en respectant les mesures de distanciations sociales grâce au marquage au sol devant la porte vitrée coulissante.



Le responsable, l'animateur et le parent doivent porter un masque à l'entrée.

Le parent présente la carte de l'enfant et la donne afin de vérifier dans quel groupe celui-ci se trouve et s'il est bien inscrit sur le listing.

Le parent peut consulter le planning d'activités sur le panneau d'affichage à l'entrée. Le responsable et/ou l'animateur présent à l'entrée, devra-ont prendre notes des informations transmises par les parents sur leur enfant si nécessaire.

Il faut que cette organisation fonctionne de manière aérée (pour éviter le temps d'attente des parents). S'il y a l'un ou l'autre souci avec un parent, le responsable des stages s'écarte avec celui-ci et un animateur reprend la relève pour orienter les parents.

Accueil du soir :

Horaires : à partir de 16h00 – fermeture à 17h30

Comment ? : L'organisation est la même que le matin.

Selon la météo, les enfants seront invités à jouer sur la terrasse ou dans le local. En cas de beau temps, le parent descendra les escaliers qui conduisent à la terrasse et attendra à la porte. (Il n'y aura qu'un parent à la fois en bas des escaliers). L'animateur lui donnera la carte de son enfant et appellera le jeune qui viendra avec ses affaires.

En cas de mauvais temps, le parent attendra sur la terrasse devant la porte vitrée coulissante. L'animateur lui donnera la carte de son enfant. Il appellera le jeune qui viendra avec ses affaires.

Il faut-être vigilant quant au nombre de parents qui patientent devant l'entrée et dehors. Ils doivent impérativement respecter les mesures de distanciations sociales et le marquage au sol.

Le port du masque pour les parents et l'équipe d'animation à l'entrée est obligatoire.

6. Dans le sac de votre enfant...

Votre enfant doit être habillé avec des vêtements pratiques et confortables, pas trop neufs afin de pouvoir profiter pleinement des activités sans avoir peur de se salir. Mettez-lui des chaussures pratiques, confortables et à sa taille.

Le sac de l'enfant, avec son nom et son prénom, contiendra :

- La collation du matin, ses tartines pour midi ainsi que son goûter de l'après-midi. Veillez à ce que votre enfant ait un goûter équilibré et varié (un fruit un jour, un produit laitier un autre jour ou encore un biscuit).
- Des langes si votre enfant en porte encore.
- Des vêtements de rechange dans un sac plastique, même s'il est propre, des accidents peuvent toujours arriver...
- Les éventuels doudou et tétine pour la sieste.
- Une casquette ou un imperméable en fonction de la météo.
- Pas d'argent ou d'objets de valeur, ni de jouets de la maison, car nous ne remboursons en aucun cas les pertes, le vol ou les détériorations de ces différentes choses.

Pour diminuer le risque de perte et faciliter le quotidien des animateurs, veuillez inscrire les **noms et prénoms de votre enfant sur chaque objet.**

Si votre enfant a perdu ses affaires :

Pensez le plus rapidement possible à les réclamer auprès du coordinateur responsable de votre enfant. En fin de vacances, tous les vêtements et objets trouvés sont ramenés au bureau du CEMôme, nous les garderons encore 2 semaines puis ils seront donnés à des associations caritatives.

7. Inscription

Les inscriptions aux activités du CEMôme commencent dès la rentrée scolaire suivant chaque période de vacances, les lundis et mardis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h et les mercredis jusque 18h. Le prix ne doit pas être un obstacle pour l'inscription de votre enfant (parlons-en).

8. Les cartes (obligatoires)

La carte enfant

Lors de l'inscription de votre enfant, nous vous remettons une carte qui reprend tous les renseignements le concernant. Dès votre arrivée sur le site d'accueil, vous donnez cette carte à l'animateur. Cette carte joue plusieurs rôles importants :

- Elle permet un contact entre vous et l'animateur. Celui-ci en fin de journée pourra vous donner un aperçu de la journée.
- Symboliquement lorsque vous donnez la carte à l'animateur, cela signifie que vous lui confiez votre enfant et inversement le soir.
- La carte suit les enfants dans leurs activités et permet une identification rapide grâce aux informations reprises sur cette carte.
- Pensez bien à reprendre la carte le soir, cette carte est aussi un moyen de communiquer, vous pouvez éventuellement glisser un petit mot ou en recevoir un de l'animateur.

La carte de sortie

Lors de l'inscription, vous avez reçu des cartes de sortie. Ce système préserve la simplicité des démarches et la convivialité de notre accueil tout en permettant la sécurité de votre enfant.

Cette carte doit être présentée à l'animateur à la sortie. Si vous devez vous faire remplacer pour reprendre votre enfant confiez une carte de sortie à la personne qui viendra le rechercher. A défaut de carte de sortie, l'animateur devra identifier la personne accompagnant votre enfant avant de les laisser partir.

9. En cas d'annulation, d'accident, maladie ou problème ?

Aucune annulation ne sera acceptée par téléphone. Vous devez venir dans nos bureaux ou envoyer quelqu'un le faire pour vous. **Une inscription qui n'est pas annulée 10 jours ouvrables à l'avance sera entièrement due même si l'enfant ne vient pas.**

En cas d'accident ou de maladie durant la journée, nous vous prévenons immédiatement afin de chercher ensemble une solution. Un enfant contagieux ne peut être accepté en plaine afin d'éviter une épidémie (poux, grippe, angine, gastro, ...)

Si vous apportez un certificat médical au bureau dans les 2 jours, vous (êtes) serez remboursés à 100% pour les jours d'absences.

Pensez à communiquer, parler, échanger, nous sommes là pour vous écouter. En cas de nécessité, vous pouvez aussi vous adresser au directeur de l'asbl : Mr Philippe Delfosse.

Dans quel cas peut-on être remboursé ?

- Si vous apportez un certificat médical pour votre enfant absent dans les 2 jours ouvrables de la date du certificat médical aux bureaux du CEMôme (15-17, Rue du Danemark). Le remboursement est valable pour les jours couverts par le certificat médical.
- Si vous annulez une semaine chez les Minimômes en prévenant au plus tard 10 jours ouvrables à l'avance, nous vous rembourserons 50% de cette semaine.

Il est impossible d'annuler une partie de semaine. Les annulations, comme les inscriptions, se font par semaine complète.

10. Assurance et remboursement

L'assurance CEMôme couvre :

- Les accidents corporels (votre enfant se blesse pendant les activités ou pendant les déplacements)
- Les dégâts matériels occasionnés dans le cadre d'activités ou de déplacements.

L'assurance CEMôme ne couvre pas :

- Les lunettes (les parents devront faire intervenir leur assurance)
- Les vols et pertes d'objets, les vêtements ou objets personnels sales ou abîmés
- Les dégâts volontaires (par exemple, un enfant qui jetterait un caillou dans une fenêtre)

Nous vous conseillons vivement de contacter une assurance familiale.

11. Rappel des adresses et numéros utiles



Accueil des Minimômes :

A l'adresse du CEMôme, au sous-sol

De 7h30 à 10h et de 16h30 à 17h30

GSM du responsable du centre de vacances : 0497/240.430

Horaires d'inscriptions:

En période scolaire : ouvert les lundis, mardis , mercredis et jeudis de 09 h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, jusque 18h00 le mercredi.

En période de vacances scolaires : ouvert tous les jours de 8h à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

